



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 avril 2019

Mise en œuvre de la stratégie pauvreté :

La ministre du Travail Muriel Pénicaud, le président de l'Assemblée des Départements de France Dominique Bussereau et le directeur général de Pôle emploi Jean Bassères, signent le nouveau protocole pour une approche globale de l'accompagnement vers l'emploi

Annoncée par le Président de la République le 13 septembre dernier, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté fait de l'accompagnement de tous vers l'emploi l'un des piliers de l'action du Gouvernement, notamment grâce à la création de la Garantie d'activité.

Dans ce cadre, le nouveau protocole signé le 5 avril par l'Etat, l'ADF et Pôle emploi relatif à l'accompagnement global vient renforcer ce dispositif porté depuis 2014 conjointement par les Départements et Pôle emploi, avec pour objectifs dès 2019, d'augmenter de près de 43 % le nombre des personnes accompagnées, et d'améliorer leur retour à l'emploi.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a prévu le **déploiement progressif de la Garantie d'activité à partir de 2019**. Nouvelle offre d'accompagnement mixte, sociale et professionnelle, visant en priorité un retour à l'activité pour les nouveaux allocataires du RSA, la Garantie d'activité inclut à la fois : **l'accompagnement global de Pôle emploi** et des départements et une offre nouvelle déployée dans le cadre d'une **Garantie d'activité départementale**.

Le protocole signé le 5 avril par l'Etat, ADF et Pôle emploi est complémentaire aux propositions de Frédéric **Bierry**, Président de la commission solidarité et affaires sociales de l'ADF pour améliorer l'insertion des allocataires du RSA. Il s'inscrit dans le cadre d'une **relation renouvelée entre l'Etat et les Départements**, grâce aux conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Afin d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement global, les départements et Pôle emploi s'engagent notamment à :

- **réduire les délais d'entrée en accompagnement global** pour prendre en charge plus rapidement les personnes en difficulté, avec l'objectif d'un délai moyen de trois semaines ;
- renforcer la **coordination entre les conseillers de Pôle emploi et les professionnels du travail social des départements**, pour faciliter le travail conjoint.

Ils souhaitent également :

- développer des actions contribuant à l'insertion des publics les plus fragiles en particulier en matière d'inclusion numérique, d'accompagnement des mobilités géographiques, de solutions de garde d'enfants ;
- mener des actions concertées pour favoriser les recrutements.

Les départements peuvent dès à présent se saisir de ce nouveau cadre de référence et l'intégrer aux conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

Contact presse :

Ministère du Travail :

François Coën : francois.coen@cab.travail.gouv.fr

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté :

Anne-Catherine Ferrari : anne-catherine.ferrari@sante.gouv.fr

Assemblée des Départements de France :

Sophie Le Mouël : sophie.lemouel@departements.fr

Pôle Emploi :

Léo Le Bourhis : leo.le-bourhis@pole-emploi.fr